

« Maintenir la création » par Jérôme Lindon

Dans un article du Monde de 1985, Jérôme Lindon s'adresse à l'économiste Patrick Messerlin, opposant à la loi Lang. Il lui rappelle que sans les librairies indépendantes, qui représentent l'écrasante majorité du marché du livre, les éditeurs ne verraient plus d'intérêt à publier autre chose que des livres à succès.

Le prix de vente moyen des livres augmente en 1982-1983 : c'est, dit M. Messerlin, à cause de la loi Lang. Mais il diminue en 1984 : alors, c'est malgré la loi Lang. Avec une dialectique si affûtée, M. Messerlin est assuré de toujours l'emporter. Économiste et universitaire, il dispose en outre sur moi d'un immense avantage, en ce qu'il ignore visiblement tout des problèmes spécifiques de l'édition. Pour lui, le livre est un produit comme un autre, et l'intérêt des consommateurs serait simplement qu'on le leur fournisse au meilleur marché possible, un point c'est tout. Je n'aurai pas la prétention d'apprendre l'édition à M. Messerlin. Mais je puis peut-être lui signaler, et signaler à ses lecteurs, quelques points non négligeables dont je n'ai pas vu trace dans son article.

Contrairement à ce qu'il semble croire, les rabais pratiqués par les détaillants, qu'ils soient de 5, de 10 ou de 25 %, représentent en définitive un élément très secondaire du prix payé par l'acheteur. Qu'on vive sous le régime du prix unique ou sous n'importe quel autre, la base des tarifs est toujours établie par l'éditeur, en fonction de ses propres coûts de fabrication. Or ces coûts dépendent essentiellement d'un facteur : le tirage initial. Selon qu'on pourra tabler, par exemple, sur 100 000 exemplaires ou sur seulement 1 000, le prix de revient unitaire se situera dans le rapport de 1 à 8 : cela signifie par exemple que, pour le même nombre de pages, un ouvrage pourra être vendu, suivant le tirage qu'a décidé l'éditeur, soit 20 francs, soit 160 francs.

Le tirage initial est lui-même fixé en fonction des perspectives de mise en place chez les détaillants au moment de la sortie. Une large diffusion ne pose guère de problèmes pour les auteurs vedettes ou les sujets dans l'air du temps. Mais la grande majorité des livres de littérature générale, au sens large, n'appartiennent à aucune de ces deux catégories. La seule façon pour l'éditeur d'en assurer la diffusion est de les adresser d'office aux quelques centaines – voire, dans certains cas, quelques milliers – de librairies, réparties sur l'ensemble du territoire, qui acceptent, en les achetant à la parution (avec faculté de retour), de partager les risques de leur publication. C'est grâce à cette distribution immédiate que, dès le jour de leur sortie, des livres d'auteurs totalement inconnus sont mis à la disposition du public, non seulement à Paris et dans les grandes métropoles régionales, mais dans d'innombrables points de vente en province, qui vivent souvent dans des conditions précaires mais dont on ne dira jamais assez le rôle indispensable dans la vie intellectuelle.

L'« office » – puisque c'est le nom de ce système de diffusion – ne touche pratiquement pas les grandes surfaces aux « compétences commerciales hors de pair » qui font l'admiration de M. Messerlin : ces établissements-là trouvent, à juste titre, plus rentable de n'offrir au public que des ouvrages dont le succès est déjà largement assuré. La seule chaîne à faire exception est la Fnac, qui, avec une quinzaine de succursales situées exclusivement dans les zones géographiques de clientèle très sélectionnée, tant au plan culturel qu'économique, peut sans risque élargir d'autant la gamme de ses produits. Mais l'ensemble des Fnac représente, pour une maison d'édition comme la nôtre – ce qui n'a rien d'exceptionnel – moins de 10 % de la mise en place des ouvrages courants. Les librairies indépendantes, petites ou moyennes, constituent le reste, l'écrasante majorité. Le prix unique est au demeurant depuis longtemps en vigueur chez nos principaux voisins européens. [...]

Les prix restent bas

Qu'importe la mort des petits détaillants, diront peut-être les amateurs de lecture qui, ayant la chance d'habiter les quartiers centraux d'une dizaine de grandes villes, ont l'impression que la loi Lang les prive injustement de possibles rabais. Et tant pis, devraient-ils ajouter, pour les autres Français, qui risquent de ne plus pouvoir disposer, dès lors, de la moindre possibilité d'achat. Mais même les privilégiés dont je parle auraient tort, dans ce cas, de se réjouir. En effet, la disparition de la majeure partie du réseau des libraires, et spécialement des plus dynamiques qui pratiquent l'office, aura pour conséquence immédiate de diminuer les tirages initiaux de la plupart des livres. Ce qui entraînera, non moins naturellement, une hausse des prix de vente incomparablement supérieure au montant des rabais que pourraient consentir les grandes surfaces les plus performantes (lesquelles sont aussi, ce n'est pas un hasard, celles où l'éventail des choix est le plus restreint). Et cette hausse du prix des nouveautés risque en définitive de se révéler si sensible qu'elle convaincra souvent l'éditeur de ne pas publier du tout un ouvrage dont l'avenir commercial déjà aléatoire sera à ce point hypothéqué.

Un tel dilemme, c'est déjà le nôtre. Mais il ne faudrait pas que nous nous demandions, chaque fois que nous entreprenons de publier tel traité de philosophie analytique ou tel premier roman un peu déconcertant, si notre décision ne risque pas d'infléchir défavorablement les statistiques nationales du prix moyen des livres. Car, avant d'être un prix de vente, le livre est un texte.

Un pays qui ne publierait plus que des auteurs consacrés pourrait certes battre le record du monde du bon marché. De même qu'un forestier qui se contenterait de vendre les arbres qu'il abat sans en planter de nouveaux pourrait présenter, des années durant, des bilans fort bénéficiaires... jusqu'au jour où son exploitation serait irrémédiablement ruinée !

Qu'on ne vienne pas parler, d'ailleurs, de tarifs exorbitants. Contrairement à certaines idées reçues, le prix des livres en France reste extrêmement bas. On peut acheter *L'Odyssee* pour le prix d'un verre de whisky et toute l'œuvre de Proust pour celui d'un repas au restaurant. Même les nouveautés [...] bénéficient dans une large mesure d'un système de péréquation qui leur permet de profiter du succès des autres.

Le commerce du livre traverse simultanément deux crises. D'abord, la baisse du pouvoir d'achat des catégories sociales qui constituent par nature ses principaux soutiens, notamment les intellectuels, lesquels ont tendance, comme tout un chacun, à économiser d'abord sur les dépenses non obligatoires. Ensuite, la transformation des habitudes de consommation en matière de biens culturels : l'essor formidable de l'audiovisuel ne peut pas ne pas mordre sur le temps et le budget consacrés à la lecture en général et à celle des livres en particulier.

Ce qui m'étonne personnellement, j'ose le dire, c'est que la création maintienne si fermement ses positions dans une conjoncture si défavorable. Les chiffres que l'on connaît pour 1984 disent que le volume global de la production n'a guère diminué durant cette période par rapport à l'année précédente. C'est bien évidemment à la loi Lang que nous devons cet étonnant résultat. Personne n'a jamais prétendu que le prix unique soit à lui seul capable de faire qu'on produise et qu'on lise en France de bons livres. Mais, si ce n'est pas une condition suffisante, c'est à coup sûr une condition nécessaire.

*Jérôme Lindon, président des Éditions de Minuit
« La loi Lang maintient la création » [Extraits]
Le Monde
29 janvier 1985
© Le Monde, janvier 1985*